



## JEUDI EN -apd

La dixième et dernière Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra **le jeudi 1<sup>er</sup> juin, à 17 h 30**. Cette assemblée sera virtuelle. À l'ordre du jour notamment : projet de loi 23 – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation ; remboursement par paiement direct ; suivi de la négociation nationale ; relations de travail et bilan des personnes déléguées.

## MON APPM

AGENDA DU PARFAIT PROF MILITANT



L'Alliance fait produire des agendas qui seront envoyés dans les établissements à la mi-juin. Si vous n'avez pas encore fait votre commande, il est encore temps ! Il suffit de remplir ce [formulaire](#).

## TOUT UN BILAN !

Lors de la réunion ordinaire de l'Assemblée générale (AG) tenue le 25 mai dernier, nous avons dévoilé le rapport annuel 2022-2023 de l'Alliance. L'exercice de rédaction d'un tel document nous permet de constater ce que nous avons accompli, tous ensemble, au cours de l'année. J'étais particulièrement fière de présenter ce bilan des membres du Conseil d'administration.

### PRÉCIEUX APPORT

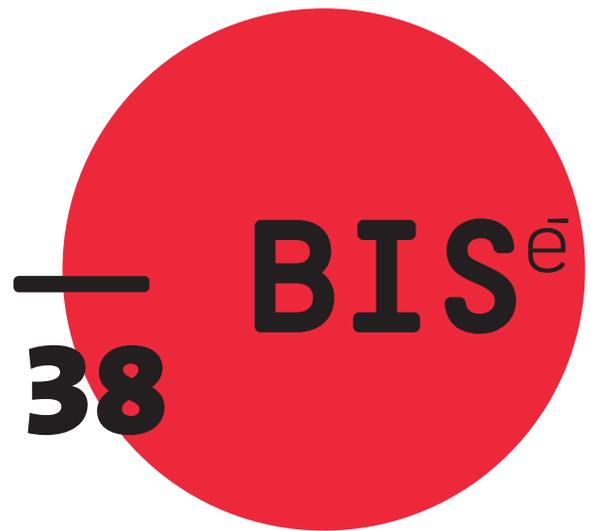
Pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents à cette AG, permettez-moi de ressortir quelques faits saillants de l'année. D'abord, je peux affirmer sans ambages que nous avons pu compter sur des personnes déléguées motivées, présentes et attentives dans les instances, mais également dans les établissements. En ce temps de négociation, il est important de pouvoir faire confiance et de savoir que le travail de motivation et de ralliement est fait dans les milieux. Elles ont aussi facilité la tâche aux membres du Conseil d'administration et permis de nombreuses visites d'établissements.

Je tiens également à souligner le travail des membres des délégations du Conseil fédératif, du Conseil fédératif de négociation et du Congrès, dont la présence dans les instances a été fort précieuse. Elles et ils ont participé activement aux travaux et nous ont aidés à réfléchir aux différents enjeux. Ce qui m'a particulièrement touchée, cette année, c'est la très grande motivation des membres lors des moments de mobilisation, soit lors des événements locaux ou lors de manifestations organisées par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Chaque fois, vous vous êtes portés volontaires en très grand nombre. L'équipe du Comité d'action-mobilisation s'est impliquée de façon remarquable.

Par ailleurs, la mise en place du Groupe d'action militante enseignante (GAME) a permis de recruter des enseignantes et des enseignants mobilisés et rassembleurs. Prêts à se lever aux petites heures, ils ont insufflé une énergie nouvelle et se sont investis pour organiser efficacement nos mobilisations. C'est sans aucun doute grâce à vous toutes et tous, personnes déléguées, membres des délégations, du Comité d'action-mobilisation, du GAME, du personnel, à toutes les personnes volontaires et engagées de l'Alliance que nous avons pu nous voter un mandat de grève générale illimitée à un pourcentage de 98% !

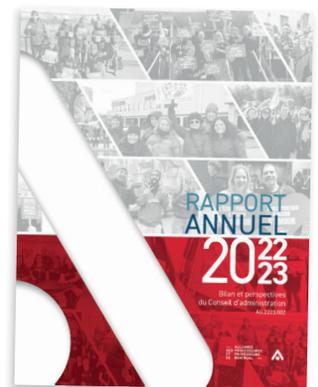
### NOTRE LEADERSHIP

Je peux affirmer sans présomption que l'Alliance a assuré un grand leadership dans plusieurs dossiers et pris de nouvelles initiatives. Sans toutes



les nommer, je suis fière de dire que nous avons forcé le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à faire des ajustements aux changements qu'il comptait faire dans le Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés physiques (SSPI) et que nous avons proposé une médiation à notre employeur pour améliorer nos relations de travail.

Ce leadership, nous l'avons aussi assumé dans les instances nationales, où nous avons contribué à faire avancer des dossiers, de concert avec d'autres syndicats affiliés. Grâce à nous, notamment, un groupe de travail pour les conditions d'exercice des spécialistes sera mis sur pied à la FAE. L'Assemblée des personnes déléguées nous avait d'ailleurs mandatés pour porter ce dossier. Lors des instances fédératives, les délégations de l'Alliance ont à cœur de porter la réalité montréalaise et l'état de situation dans nos établissements. Nous sommes et continuerons d'être à votre écoute pour porter vos préoccupations, les prendre en charge et proposer des solutions. Je vous invite fortement à consulter notre [rapport annuel 2023-2023](#) et prendre connaissance de tout le travail accompli.



Il reste tout juste un mois avant la fin de l'année scolaire. On continue !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

# — EDA — ÉDUCATION DES ADULTES

## CONFECTION ET RÉPARTITION DES TÂCHES — AFFECTATIONS ET MUTATIONS

Le guide syndical sur les affectations et mutations à l'éducation des adultes (EDA) a été mis à jour. Ce guide présente le processus de sécurité d'emploi pour les enseignantes et enseignants réguliers (permanents et en voie de permanence) et explique le mécanisme complet de confection et de répartition des tâches dans ce secteur, incluant la détermination des critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités.

### PRINCIPALES DATES À RETENIR POUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

- **15 juin 2023** : Date limite pour les demandes de retour au centre d'origine pour les enseignantes et enseignants déclarés en surplus.
- **21 juin 2023** : Date limite pour la remise des tâches individuelles.

**NOTE** : Les informations doivent être suffisamment précises pour que l'enseignante ou l'enseignant soit en mesure de prendre une décision éclairée quant à sa sécurité d'emploi (demande de désistement ou de mutation libre).

- **26 juin 2023** : Date limite pour l'envoi des formulaires de demandes de désistement et de mutation libre. L'enseignante ou l'enseignant doit conserver une copie de son formulaire et, comme indiqué au bas de ce document, la direction doit le faire parvenir au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC), bureau de la dotation, à l'attention de madame Leïla Nouali, par courrier interne (512000) ou par courriel au [noualile@csgdm.qc.ca](mailto:noualile@csgdm.qc.ca).
- **21 août 2023 en après-midi** : préassemblée pour les enseignantes et enseignants en surplus et ceux ayant fait une demande de désistement ou de mutation libre. Ces derniers **recevront une invitation Teams de la part du CSSDM d'ici le 30 juin 2023** pour participer à cette rencontre. Lors de la préassemblée, les enseignantes et enseignants en surplus d'affectation et ceux qui se sont désistés de leur poste seront invités à choisir un nouveau poste selon leur rang de priorité (du plus ancien au moins ancien, toutes spécialités confondues). Par la suite, le personnel enseignant ayant fait une demande de mutation libre pourra exercer son choix de poste selon son rang. Les enseignantes et enseignants pourront consulter la plaquette de postes via Adagio à compter du vendredi 18 août 2023 dans la section *Nouvelles*.

## ASSEMBLÉE DE PLACEMENT — SESSION D'ÉTÉ 2023

L'Alliance rappelle que l'assemblée de placement pour la session d'été à l'éducation des adultes se déroulera en séance d'affectation par internet (SAI). La séance se tiendra **du lundi 12 juin (13 h) au mercredi 14 juin (midi)**. Seules les personnes ayant rempli leur fiche signalétique avant le 31 mai 2023 peuvent y participer. Les postes seront attribués selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel, et ce, dans le respect des listes de priorité d'emploi et de rappel.

Par la suite, le CSSDM offrira les postes non pourvus aux enseignantes et enseignants de la liste locale et à ceux de la liste des étudiants.

### FERMETURE DES CENTRES AU COURS DE LA SESSION D'ÉTÉ 2023

La session d'été se tiendra du 4 juillet au 31 août 2023. Toutefois, les centres seront fermés du 24 juillet au 4 août inclusivement.

### CALENDRIER DES PAIES PENDANT LA SESSION D'ÉTÉ

Sauf les enseignantes et enseignants réguliers, tous les profs qui travailleront à l'éducation des adultes pendant la session d'été sont rémunérés

## ENTREVUES D'INFORMATION ET DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2023-2024

Les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes (EDA) dont le nom figure à l'une des listes de priorité d'emploi (priorité, rappel, locale et étudiante) ont reçu un courriel de la part du CSSDM relativement au processus d'inscription pour les entrevues de vérification et d'information pour les postes de l'année 2023-2024. Les informations sont disponibles dans SAI, à l'onglet *Liste de priorité*. La date limite pour l'inscription aux entrevues de vérification **est le 1<sup>er</sup> juin à midi**. Les entrevues de vérification aux centres Champagnat et au CREP seront faites via la plateforme Teams ou bien en personne **les 5, 6 et 8 juin 2023**.

Pour les entrevues d'information, vous devez confirmer avoir pris connaissance des informations au plus tard le 11 juin à 22 h.

**Note** : Nous vous conseillons de vous inscrire à l'entrevue de vérification pour les postes en milieu carcéral, et ce, que vous ayez un intérêt ou non pour ce type de poste. Nous vous soulignons au passage que le fait de ne pas vous soumettre à cette entrevue pourrait vous empêcher d'obtenir un poste dans votre élargissement de champ.

à taux horaire. Il est important de prendre note que les paies versées les 20 juillet et 14 septembre 2023 comprendront respectivement le paiement de 4 et de 9 jours de travail uniquement. Vous trouverez dans le tableau ci-contre les dates de versement de paies ainsi que les périodes de travail leur correspondant. Étant donné que la session d'été débute le 4 juillet 2023, le premier versement qui correspond au travail effectué pendant cette session aura lieu le 20 juillet 2023, et ce, pour autant que les données aient été saisies par la personne responsable à votre centre dans le système de paie.

| PÉRIODE DE TRAVAIL   | DATE DU DÉPÔT DE PAIE     | NBRE DE JOURS TRAVAILLÉS |
|----------------------|---------------------------|--------------------------|
| 4 au 7 juillet       | 20 juillet                | 4                        |
| 10 au 21 juillet     | 3 août                    | 10                       |
| 24 juillet au 4 août | <b>Fermeture du CSSDM</b> | 0                        |
| 7 au 18 août         | 31 août                   | 10                       |
| 21 au 31 août        | 14 septembre              | 9                        |

### BONNE SESSION !



● **Chantal Forcier, conseillère**

## QUESTIONNAIRE D'AUTO-IDENTIFICATION — PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) s'est doté d'un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) visant à offrir un milieu de travail équitable, diversifié, inclusif et exempt de discrimination. Il a notamment comme objectif d'assurer une représentation équitable des personnes issues des groupes suivants au sein de son personnel :

- les femmes ;
- les personnes autochtones, c'est-à-dire les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada ;
- les minorités visibles, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas la peau blanche et qui ne sont pas des personnes autochtones ;
- les minorités ethniques, c'est-à-dire les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui ne sont ni des personnes autochtones ni issues d'une minorité visible ;
- les personnes handicapées, c'est-à-dire les personnes identifiées dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Au mois de mai de chaque année, le CSSDM invite donc ses employés à déclarer leur appartenance aux groupes visés dans le questionnaire d'auto-identification.

Les informations confidentielles recueillies grâce au questionnaire permettront de :

- contribuer à éliminer la sous-représentation des groupes visés dans certains types d'emploi ;
- déterminer où le CSSDM se situe en matière de représentativité afin de se fixer des objectifs et de mesurer les progrès réalisés ;
- mettre à jour les mesures du PAÉE visant à combler la sous-représentation observée, le cas échéant.

Même s'il s'agit d'une démarche volontaire, l'Alliance et le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées (CRPAR) vous encouragent à déclarer votre appartenance aux groupes visés en remplissant [le questionnaire d'auto-identification](#) **au plus tard à 16 h le 2 juin.**



● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**

## PRO-CHOIX / ANTI-CHOIX

Vous estimez que les femmes devraient être libres de décider si elles gardent le fœtus ou pas lorsqu'elles sont enceintes? Vous êtes pro-choix. Vous considérez que ce n'est pas aux femmes de choisir ce qu'elles font de leur corps et de leur maternité? Vous êtes anti-choix. Simple de même.

● **Le Comité féministe**

## CONSULTATION POUR LES MEMBRES PRÉSENTS À L'AUN

Les personnes présentes à la réunion de l'Assemblée extraordinaire de l'unité de négociation CSSDM au Théâtre Saint-Denis le 16 mai dernier conservent probablement encore des souvenirs très vifs de cette soirée. Nous y avons adopté les moyens de la phase de pression du plan d'action-mobilisation, en plus de nous doter d'un mandat de grève générale illimitée, appuyé par 98 % des membres présents. Puisqu'il s'agissait d'une première assemblée en présence depuis longtemps, nous souhaitons recueillir vos commentaires et témoignages quant au déroulement de la soirée. Nous avons le souci de nous améliorer et de favoriser la participation du plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants lors des prochaines assemblées. Cette courte [consultation](#) ne prend que



quelques minutes à remplir. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**  
**Marie Contant, vice-présidente**

## PROFS RÉGULIERS — RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Les personnes en surplus d'affectation qui ne se sont pas désistées de leur poste peuvent réintégrer leur école d'origine si un besoin se crée dans leur champ, entre le 1<sup>er</sup> juin et la séance d'affectation par internet de la rentrée. Elles doivent répondre au critère « capacité » et avoir fait connaître leur intention par écrit à la direction d'école, au plus tard le 15 juin (date limite pour les demandes de retour à l'école d'origine).



● **Frédéric Pilon, conseiller**

## CONSULTATION DESJARDINS

La Caisse de l'Éducation réalise présentement un vaste sondage auprès de l'ensemble du personnel du milieu de l'éducation. Considérant qu'il n'y a qu'une seule institution financière au Québec dédiée entièrement au personnel de l'éducation, elle a besoin de votre collaboration pour faire une différence et être à la hauteur de vos attentes. L'objectif de ce sondage sera de cerner les besoins et attentes du milieu afin d'aider la Caisse à développer une proposition de valeur des plus pertinentes pour les travailleurs et retraités de l'éducation. Nous vous encourageons à répondre à ce sondage, qui exige moins de 15 minutes. Le lien de participation au sondage se trouve [sur le site internet de la Caisse.](#)

Pour remercier ceux et celles qui ont participé, elle procédera au tirage de deux prix de 250 \$ (500 \$ au total) parmi les répondants au sondage.

Le sondage est réalisé par Ad hoc recherche, une firme spécialisée indépendante. Il est hébergé sur le serveur de sondages Web dédié et sécurisé de la firme ce qui garantit l'objectivité et la confidentialité des réponses.

● **Source : Desjardins**

# SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

L'activité de reconnaissance des enseignantes et enseignants associés a eu lieu le 17 mai dernier à la TOHU. Encore cette année, cet événement festif s'est tenu dans la bonne humeur et le plaisir. Les membres du Comité d'encadrement des stagiaires (CES) en ont profité pour souligner l'implication et le travail de ces enseignantes et de ces enseignants qui ont accepté de recevoir des stagiaires cette année, malgré la charge supplémentaire et le temps que cet accompagnement demande. L'Alliance tient à remercier les enseignantes qui vous représentent au CES (Touraya Ait, de l'école La Voie, Amélie Piché-Richard, de l'école St-Barthélemy — Pavillon des Érables, et Caroline Tardif, de l'école Rose-des-Vents) pour l'organisation de cette belle soirée de reconnaissance et pour leur implication au sein du comité.

